

Service eau et biodiversité  
Bureau police de l'eau

Toulon, le 29 mars 2024

ddtm-sebio@var.gouv.fr

Le préfet

à

Monsieur le Maire  
Cours de la République  
83510 Lorgues

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement** : réalisation d'un lotissement de 10 lots « Domaine Saint Donat » sur la commune de Lorgues

Référence : SEBIO/N° DIOTA 2489

Pièce jointe : dossier et récépissé de déclaration dématérialisés – Arrêté ministériel de prescriptions générales disponible sur le site internet [https://aida.ineris.fr/liste\\_documents/1/17940/1](https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/17940/1)

Copie à : service départemental de l'office français de la biodiversité

Je vous prie de bien vouloir trouver par mail et de manière dématérialisée, la déclaration au titre de la loi sur l'eau déposée par KARDINAL PROMOTION, et le récépissé de déclaration, délivré à la date du 29 janvier 2024, concernant la réalisation d'un lotissement de 10 lots « Domaine Saint Donat » sur la commune de Lorgues, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord tacite de l'administration à la date du 29 mars 2024, aussi je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie, durant une période d'un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie, à votre convenance, par voie dématérialisée ou par la mise à disposition des documents imprimés par vos soins.

Vous voudrez bien faire parvenir à l'issue de la période d'affichage, à mon service, le procès-verbal attestant l'accomplissement de cette formalité.

Le présent message est adressé sur votre courriel à l'adresse suivante : [infos@lorgues.fr](mailto:infos@lorgues.fr). Je vous remercie de bien vouloir me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de cette nouvelle procédure.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pour le chef du service eau et biodiversité,

**Signé**

Le responsable du bureau Police de l'eau